

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 919 166 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.06.1999 Bulletin 1999/22

(51) Int Cl. 6: **A47G 21/06**, A41D 13/08

(21) Numéro de dépôt: **98402841.5**

(22) Date de dépôt: **17.11.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **De Marco, Pompilio**
68100 Mulhouse (FR)

(72) Inventeur: **De Marco, Pompilio**
68100 Mulhouse (FR)

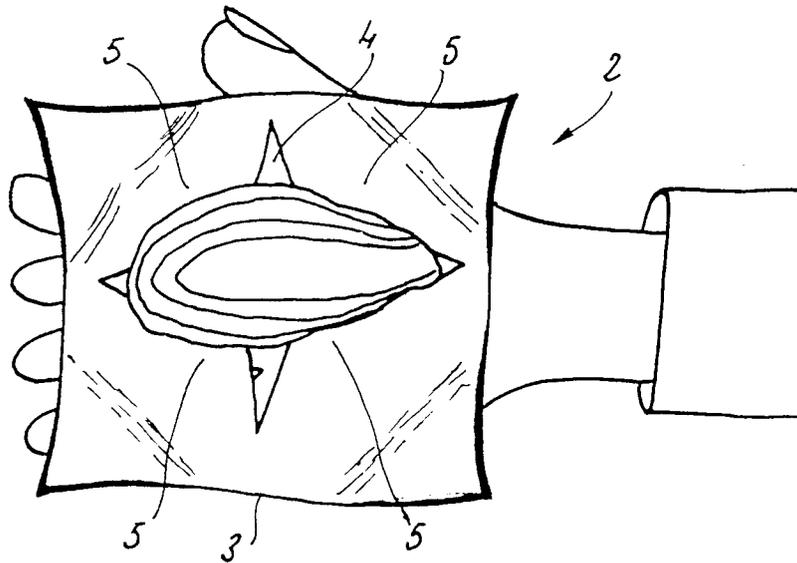
(30) Priorité: **25.11.1997 FR 9714960**

(54) **Protège-main utilisable lors de l'ouverture d'huîtres ou de coquillages similaires**

(57) Protège-main utilisable lors de l'ouverture d'huîtres ou de coquillages similaires, comprenant une plaque (3) ou feuille de matériau souple ou semi-souple, notamment en caoutchouc, apte à recouvrir largement

la paume et la base des doigts d'une main, protège-main (2) caractérisé en ce que la plaque (3) présente au moins deux fentes (4) qui la traversent, dont deux sont perpendiculaires l'une à l'autre.

FIG 3



EP 0 919 166 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un protège-main utilisable lors de l'ouverture d'huîtres ou de coquillages similaires.

[0002] L'ouverture d'huîtres est une opération plutôt difficile, à l'origine de nombreuses blessures de la main lorsque le couteau permettant cette ouverture dérape.

[0003] En outre, les coquilles sont relativement blessantes et peuvent irriter à la longue la main de la personne chargée de les ouvrir, quand de nombreux coquillages doivent être ouverts, par exemple dans un restaurant.

[0004] Il n'existe pas sur le marché, à l'heure actuelle, de protège-main donnant satisfaction.

[0005] Un simple torchon plié est fréquemment utilisé, mais n'est pas très efficace.

[0006] Le brevet français n° 1 461 667 décrit un protège-main comprenant une feuille plane apte à recouvrir largement la paume et la base des doigts d'une main, cette feuille étant munie d'une bride derrière laquelle la paume peut être engagée et d'un trou ou d'un passant allongé destiné à recevoir le pouce.

[0007] Ce protège-main a pour inconvénient de ne pas assurer un parfait maintien du coquillage, de sorte que le risque de glissement de ce dernier, et donc de blessure, n'est pas parfaitement éliminé. De plus, ce protège-main présente une structure complexe, nécessitant l'assemblage de plusieurs pièces, ce qui grèverait très notablement son prix de revient si il était exploité, jusqu'à rendre ce prix inacceptable pour des articles de ce genre.

[0008] L'invention vise à remédier à ces inconvénients essentiels.

[0009] Le protège-main qu'elle concerne comprend, de manière connue en soi, une plaque ou feuille de matériau souple ou semi-souple, notamment en caoutchouc.

[0010] Selon l'invention, cette plaque présente au moins deux fentes qui la traversent, dont deux sont perpendiculaires l'une à l'autre.

[0011] Ces fentes permettent à la plaque de prendre une forme sensiblement concave lorsque cette plaque est placée dans la paume de la main et que la main est partiellement fermée pour saisir le coquillage, et délimitent des languettes qui se recourbent lorsqu'un coquillage est appuyé contre la plaque, au niveau de ces fentes. Ces languettes permettent d'assurer une parfaite immobilisation du coquillage, évitant tout risque d'échappement de ce dernier et, par conséquent, tout dérapage du couteau qui est utilisé pour ouvrir ce coquillage.

[0012] Le protège-main selon l'invention est simple, rapide et peu onéreux à fabriquer, de sorte que son prix de revient reste tout-à-fait adapté à des articles de ce genre.

[0013] De préférence, la plaque présente une forme carrée. Elle peut ainsi être découpée sans chutes dans une plaque de matériau de grandes dimensions, cette

découpe pouvant être automatisée et réalisée simultanément à l'aménagement des fentes précitées.

[0014] La plaque peut alors comprendre, selon une forme de réalisation préférée, deux fentes perpendiculaires, aménagées chacune parallèlement à l'un des bords de la plaque, ces deux fentes se croisant sensiblement au milieu de cette plaque.

[0015] Pour sa bonne compréhension, l'invention est à nouveau décrite ci-dessous en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du protège-main qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue à plat ;

la figure 2 en est une vue en cours d'utilisation alors qu'il est placé dans une main, et

la figure 3 en est une vue tel qu'il se présente lorsqu'il est placé dans cette main.

[0016] Les figures représentent, sous différents angles, un protège-main 2 utilisable lors de l'ouverture d'huîtres ou de coquillages similaires.

[0017] Ce protège-main 2 est constitué par une plaque 3 de matériau souple ou semi-souple, notamment de caoutchouc.

[0018] Cette plaque 3 est de forme carrée et présente deux fentes 4 qui la traversent, aménagées perpendiculairement l'une à l'autre et, aménagées, pour chacune d'elles, parallèlement à l'un des bords de la plaque 3, ces deux fentes 4 se croisant sensiblement au centre de cette plaque 3.

[0019] Ainsi que le montrent les figures 2 et 3, ces fentes 4 permettent à la plaque 3 de prendre une forme sensiblement concave lorsqu'elle est placée dans la paume d'une main et que cette main est partiellement fermée pour saisir le coquillage. Ces fentes 4 délimitent des languettes 5 qui se recourbent lorsqu'un coquillage est appuyé contre la plaque 3, en regard de ces fentes 4, ces languettes 5 permettant ainsi de délimiter un logement propre à parfaitement immobiliser le coquillage, et à éviter tout risque d'échappement de celui-ci.

[0020] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation. Ainsi, la plaque pourrait comprendre plus de deux fentes, si cela s'avérait nécessaire pour un parfait maintien du coquillage, et d'autres matériaux que le caoutchouc peuvent être envisagés, l'essentiel étant l'obtention d'une bonne protection contre tout risque de transpercer cette plaque avec un couteau.

Revendications

1. Protège-main utilisable lors de l'ouverture d'huîtres ou de coquillages similaires, comprenant une plaque (3) ou feuille de matériau souple ou semi-souple, notamment en caoutchouc, apte à recouvrir lar-

gement la paume et la base des doigts d'une main, protège-main (2) caractérisé en ce que la plaque (3) présente au moins deux fentes (4) qui la traversent, dont deux sont perpendiculaires l'une à l'autre.

5

2. Protège-main selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque (3) présente une forme carrée.

3. Protège-main selon la revendication 2, caractérisé en ce que la plaque (3) comprend deux fentes (4) perpendiculaires, aménagées chacune parallèlement à l'un des bords de cette plaque (3), ces deux fentes (4) se croisant sensiblement au milieu de cette plaque (3).

10

15

20

25

30

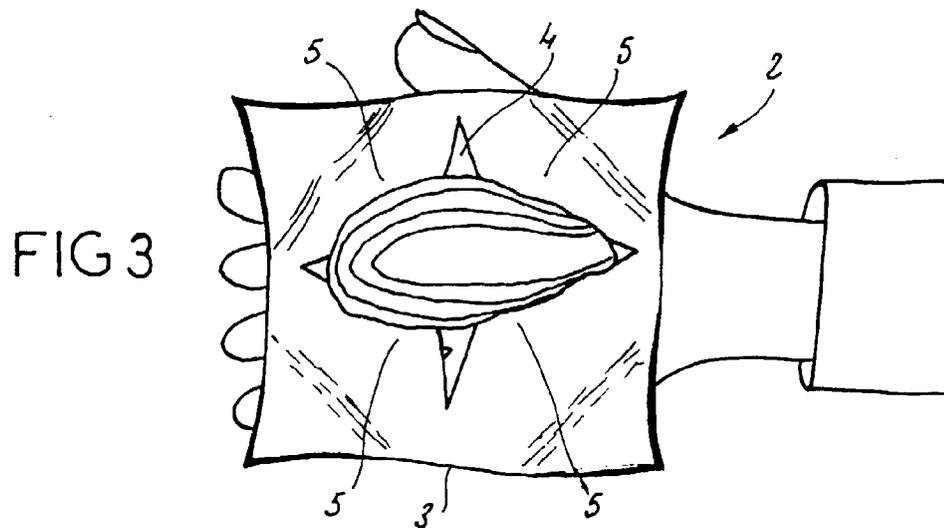
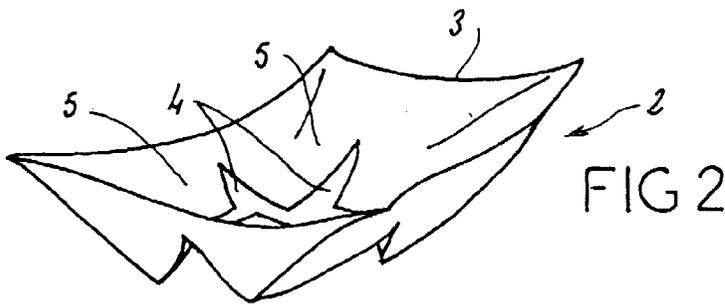
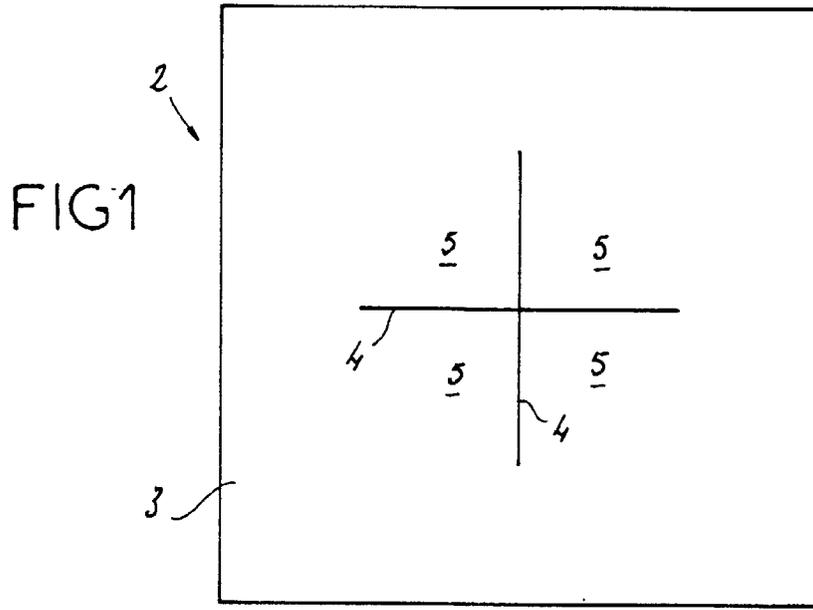
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 2841

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR 2 098 998 A (BOULANGER MAURICE) 10 mars 1972 * page 3, ligne 2 - page 5, ligne 9; figures *	1	A47G21/06 A41D13/08
A	FR 1 232 991 A (BIRAMBEAU) 12 octobre 1960 * page 1, colonne 1, dernier alinéa - page 1, colonne 2, dernier alinéa; figures *	1	
A	US 2 205 957 A (KINKIS) 25 juin 1940		
A	FR 2 733 573 A (FANTINI JEAN) 31 octobre 1996		
D,A	FR 1 461 667 A (TOURNIÉ ET AL) 20 février 1967		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G A41D B26B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		3 mars 1999	Vistisen, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 40 2841

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2098998 A	10-03-1972	AUCUN	
FR 1232991 A	12-10-1960	AUCUN	
US 2205957 A	25-06-1940	AUCUN	
FR 2733573 A	31-10-1996	AUCUN	
FR 1461667 A	20-02-1967	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82